



## PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement : 11 avril 2017				
Nom de l'école : Le Tournesol	<input type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	Date : 11 avril 2017	Nombre d'élèves : 570	Nom du directeur : Caroline Monette Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Caroline Monette
Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Il s'inspire également des valeurs du Projet éducatif de l'école.				
Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :				
Emmanuelle Caron	responsable de l'encadrement disciplinaire	poste 15711	<a href="mailto:emmanuelle.caron@csdessommets.qc.ca">emmanuelle.caron@csdessommets.qc.ca</a>	
Ginette Breault	psychoéducatrice	poste 19053	<a href="mailto:ginette.breault@csdessommets.qc.ca">ginette.breault@csdessommets.qc.ca</a>	
Caroline Fortin	éducatrice spécialisée	poste 19016	<a href="mailto:caroline.fortin@csdessommets.qc.ca">caroline.fortin@csdessommets.qc.ca</a>	
Caroline Monette	directrice du Tournesol	poste 15710	<a href="mailto:caroline.monette@csdessommets.qc.ca">caroline.monette@csdessommets.qc.ca</a>	
Jean-Sébastien Roberge	directeur adjoint du Tournesol	poste 15712	<a href="mailto:jean.sebastien.roberge@csdessommets.qc.ca">jean.sebastien.roberge@csdessommets.qc.ca</a>	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<b>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :</b>  <b><u>Nos priorités :</u></b> 1. Diminuer les manifestations de violence verbale et développer davantage l'empathie chez les élèves. 2. Diminuer les manifestations de la violence aux abords immédiats de l'école ainsi que dans les corridors et les classes. 3. Valoriser les comportements positifs.	<input checked="" type="checkbox"/> Questionnaire sur le sentiment de sécurité (outil de la région de Québec).

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Gestion de classe;</li> <li>☒ Guide de gestion de l'encadrement disciplinaire;</li> <li>☒ Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition primaire-secondaire);</li> <li>☒ Offre d'activités parascolaires sur l'heure du midi : jeux de table à la place publique, génies en herbe, club sciences, EVB, bénévolat à la cafétéria, accès aux gymnases et à la piscine, radio étudiante, bibliothèque, Music Fest, musique en activité du midi, disponibilité des laboratoires d'informatique le midi, etc.;</li> <li>☒ Gestion des conflits / développement des compétences personnelles et sociales, notamment l'empathie par la formation de 2 sous-groupes d'habiletés sociales;</li> <li>☒ Plan de surveillance stratégique;</li> <li>☒ Formation du comité civisme où les bons comportements sont valorisés par les Tourné-Bien.</li> <li>☒ Protocole d'interventions sur la consommation;</li> <li>☒ Plan d'intervention en situation d'urgence;</li> <li>☒ Collaboration avec l'organisme « Le Pont »;</li> <li>☒ La collaboration de la SQ (Policier Intervention Milieu Scolaire);</li> <li>☒ Formation de MEES pour la cyberintimidation.</li> </ul>
<p>3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Bonifier, personnaliser le contact avec les parents quand la situation s'y prête. Les inviter à être nos partenaires dans les interventions en utilisant leur connaissance de leur enfant;</li> <li>☒ Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin) sur le site de l'école;</li> <li>☒ Protocole d'intervention sur la consommation;</li> <li>☒ Protocole d'encadrement disciplinaire;</li> <li>☒ Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation et de conflit sur le site de la CS;</li> <li>☒ Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs sur le site;</li> <li>☒ Mise à jour de l'agenda (règle de conduite, billet de signalement ...).</li> </ul>

**À partir du # 4 jusqu'au # 8, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

<p><b>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Mention sur le site internet du Tournesol de la personne à contacter par courriel ou téléphone <a href="mailto:emmanuelle.caron@csdessommets.qc.ca">emmanuelle.caron@csdessommets.qc.ca</a>;</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Demande de rencontre d'un élève avec un intervenant;</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Modalités pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement;</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Tournée des classes en début d'année par le personnel d'encadrement et les éducateurs spécialisés pour les informer;</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Élève, victime ou témoin : billet dans l'agenda qui peut être anonyme. Les élèves peuvent les déposer dans une boîte ou un professionnel sera associé à l'élève.</li> </ul>
<p><b>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> La responsable d'encadrement assure le suivi;</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Aide-mémoire pour l'adulte-témoin;</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Aide-mémoire pour la personne responsable du suivi des signalements;</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Aide-mémoire pour les élèves visés ou témoins.</li> </ul>
<p><b>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Les données d'intervention sont consignées au dossier informatisé de l'élève et la consultation est restreinte (direction et équipe professionnelle).</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> S'assurer que les modalités prévues au no 4 respectent la confidentialité de tout signalement.</li> </ul>

<p><b>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Stratégie pour éviter que les témoins soient ciblés;</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Lors d'un manquement, les intervenants sont interpellés, les parents ainsi que les professionnels qui sont impliqués lorsque la situation l'exige;</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Les sanctions disciplinaires, actes de réparation et de remédiation prévues dans les règles de conduite sont appliquées au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes (intégrées au code de vie).</li> </ul>
<p><b>8. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Les données d'intervention sont consignées au dossier informatisé de l'élève;</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Les parents sont informés des mesures prises;</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> L'intervenant ou le professionnel responsable du jeune assure le suivi aux événements;</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Aide-mémoire concernant les informations à transmettre suite à un événement.</li> </ul>